



Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal  
Comité Régional Ile de France  
**COMITE FFPJP DE L'ESSONNE**



2017

## REGLEMENT DU TROPHEE 91 JEU PROVENCAL

### I] GENERALITES

Cette compétition a pour but de créer un esprit de convivialité entre les joueuses et joueurs essonnais ainsi que de récompenser les plus assidus.

### II] SELECTION

Elle sera effectuée après un classement des équipes ayant obtenu les meilleurs résultats au cours des concours désignés préalablement à partir des compétitions inscrites normalement au calendrier.

Ne participeront à cette compétition que les joueuses et joueurs licenciés dans l'Essonne en équipes **HOMOGENES CLUBS** (mentionné dans le calendrier).

### III] CLASSEMENT

A l'issue des concours présélectionnés, un classement des huit meilleures équipes sera effectué par le délégué du comité départemental responsable de cette manifestation.

**Nota : Une attention particulière devra être apportée à l'établissement des feuilles de résultats. Celles-ci devront comporter les résultats des 1/4 de finale du premier concours et les résultats de la finale du 2<sup>ème</sup> concours**

### CONCOURS SELECTIFS POUR LE PROVENCAL

Le Trophée 91(T91) Provençal est en **doublette homogène club**. Le nombre de concours typés T91 est fixé à 5 (plus la finale) et son calendrier sera établi en fonction des disponibilités laissées par les calendriers ligue et départemental.

Les concours devront se dérouler obligatoirement en **doublettes homogènes club**, en formule **A/B sans récup**. En fonction du nombre d'équipes, un 3<sup>ème</sup> concours « Henri Coste » pourra être organisé, mais **seuls les 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> concours sont qualificatifs** au Trophée 91.

Fin des inscriptions à 8h15

Début des parties à 8h30 précises. **Coupure repas : 12h30 - 14h00.**

Les parties se dérouleront en 11 points jusqu'en 1/2 et en 13 points pour la finale.

Les points seront attribués selon le barème suivant :

#### 1<sup>er</sup> concours

Vainqueurs : 8 points

Finalistes : 6 points

1/2 finalistes : 4 points

1/4 finalistes : 2 points

#### 2<sup>ème</sup> concours :

Vainqueurs : 4 points

Finalistes : 2 points



106 avenue des Roissy Hauts - 91540 ORMOY  
☎ : 01.64.57.37.09 – @ : [cd91@petanque.fr](mailto:cd91@petanque.fr)  
Site : <http://www.blogpetanque.com/cd91-petanque>  
Facebook : Comité FFPJP de l'Essonne  
SIRET N°405.165.218.00018 – APE 9312 Z





Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal  
Comité Régional Ile de France  
**COMITE FFPJP DE L'ESSONNE**

Si dans le 1<sup>er</sup> concours il y a moins de 13 équipes, les points attribués pour le deuxièmes concours seront divisés par deux.

Les points du troisième concours de l'après midi seront pris en compte dans le classement Henri Coste selon le barème en vigueur. Pour ce 3<sup>ème</sup> concours le panachage est autorisé et ouvert à tous (licenciés extérieurs au 91).

#### IV] INSCRIPTIONS ET PAIEMENT

Chaque équipe devra régler la somme de 10 € pour les deux concours T91 (principe de la formule A/B sans récup). Le club organisateur ne reversera pas les 25% dans le concours mais au comité (sous forme de chèque si possible). Ces 25% seront remis lors de la phase finale sous forme de récompenses aux finalistes.

Le 3<sup>ème</sup> concours reste payant (3€ par joueur) et le club le dotera de 25% des mises.

#### V] ORGANISATION

La finale de ce Trophée 91 aura lieu sur un site attribué par le comité.

Trois semaines environ avant le déroulement de la finale du Trophée 91 le délégué responsable s'assurera de la participation effective à cette manifestation des équipes qualifiées. En cas de défection, et en premier lieu, le remplacement sera assuré par l'équipe la mieux classée dans la catégorie correspondante.

En cas d'égalité parfaite entre plusieurs équipes, la différence se fera en fonction des points marqués dans le 1<sup>er</sup> concours et au cas où dans le 2<sup>ème</sup> et, en dernier recourt, au nombre d'équipe engagées dans les concours concernés.

#### VI] DEROULEMENT DE LA FINALE DU T91.

Les poules de cette compétition seront composées de la façon suivante :

→ **Tirage de la finale :**

Poule 1 : Equipes classées n° 1.3.5.7.

Poule 2 : Equipes classées n° 2.4.6.8.

(Deux équipes d'un même club peuvent figurer dans la même poule (même si ce club ne présente que 2 équipes)

→ **Premières parties de poule :**

Poule 1 : Equipe 1 contre équipe 7 et Equipe 3 contre équipe 5

Poule 2 : Equipe 2 contre équipe 8 et Equipe 4 contre équipe 6

→ ½ finales = croisement entre les deux poules : V = Vainqueur, P = Perdant, R = Repêché

Le 1<sup>er</sup> de la poule 1 (V+V) contre le 2<sup>ème</sup> de la poule 2 (V,P,R)

Le 1<sup>er</sup> de la poule 2 (V+V) contre le 2<sup>ème</sup> de la poule 1 (V,P,R)

Les parties en poules se joueront en 9 points, les ½ finales en 11 et la finale en 13.



106 avenue des Roissy Hauts - 91540 ORMOY  
☎ : 01.64.57.37.09 – @ : [cd91@petanque.fr](mailto:cd91@petanque.fr)  
Site : <http://www.blogpetanque.com/cd91-petanque>  
Facebook : Comité FFPJP de l'Essonne  
SIRET N°405.165.218.00018 – APE 9312 Z





Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal  
Comité Régional Ile de France  
**COMITE FFPJP DE L'ESSONNE**

Début des parties à 9h00.

**Arrêt des parties : 12h00. Reprise à 14h00.**

**C) TERRAINS**

Ils devront être cadrés selon les dispositions édictées par le règlement de la FFPJP.

⇒ 4 cadres de jeu provençal

**D) TENUES**

Les joueuses et joueurs devront participer à la compétition **en tenue homogène club** (Hauts de même couleur avec écusson du club brodé, floqué, cousu ou collé),

**E) ARBITRAGE ET DELEGATION**

Un arbitre devra impérativement être présent lors de la finale du Trophée 91. Ce dernier sera à la charge du comité départemental en ce qui concerne ses défraiements d'arbitrage (60€).

En revanche, le repas et les consommations de l'arbitre et des délégués officiels du comité FFPJP de l'Essonne seront pris en charge par le club recevant.

**F) RECOMPENSES**

Le comité de l'Essonne récompensera, le jour de la compétition, les équipes qualifiées. La remise des récompenses (lesquelles sont à la charge du Comité pour les 2 catégories), sera suivie du pot de l'amitié qui clôturera cette compétition.

**G) RESTAURATION**

Les repas seront à la charges des joueurs (ou de leur club respectif).

*Le présent règlement a été approuvé par le Comité Directeur du*

*Annule et remplace tous les précédents*

*Pour la Direction Sportive*

*Le délégué au Jeu Provençal*

*Laurent DAGUIN*



106 avenue des Roissy Hauts - 91540 ORMOY  
☎ : 01.64.57.37.09 – @ : [cd91@petanque.fr](mailto:cd91@petanque.fr)  
Site : <http://www.blogpetanque.com/cd91-petanque>  
Facebook : Comite FFPJP de l'Essonne  
SIRET N°405.165.218.00018 – APE 9312 Z

